Informations de base

2009/2040(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif 5/2009: budgétiser l'excédent de l'exécution de l'exercice budgétaire 2008 **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	BUDG Budgets	HAUG Jutta (PSE)	24/01/2008

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Affaires générales	2938	2009-04-27

Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**
	Budget	GRYBAUSKAITĖ Dalia

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
15/04/2009	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	COM(2009)0177	Résumé
27/04/2009	Publication du projet de budget du Conseil	09127/2009	Résumé
27/04/2009	Vote en commission		Résumé
27/04/2009	Adoption du projet du budget par le Conseil		
29/04/2009	Dépôt du rapport budgétaire	A6-0282/2009	
04/05/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
06/05/2009	Décision du Parlement	T6-0356/2009	Résumé
06/05/2009	Résultat du vote au parlement		
06/05/2009	Fin de la procédure au Parlement		
03/07/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2009/2040(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/6/75655

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE423.869	23/04/2009	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A6-0282/2009	29/04/2009	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T6-0356/2009	06/05/2009	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil	09127/2009	27/04/2009	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission	COM(2009)0177	15/04/2009	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget 2009/0500
JO L 174 03.07.2009, p. 0043 Résumé

Budget rectificatif 5/2009: budgétiser l'excédent de l'exécution de l'exercice budgétaire 2008

2009/2040(BUD) - 27/04/2009 - Projet de budget du Conseil

Le 16 avril 2009, la Commission a présenté au Conseil un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 5 au budget général 2009 concernant la budgétisation de l'excédent budgétaire 2008.

L'exécution de l'exercice 2008 présente en effet un excédent de 1.796.151.821 EUR qui résulte:

a) d'un sur-enregistrement des recettes (+5.613.960.482,55 EUR) ventilé comme suit :

1. Ressources propres: +326.117.029,94 EUR
2. Excédents, soldes et ajustements: +14.192.368,45 EUR
3. Recettes provenant des personnes liées aux institutions et autres organismes communautaires: -51.814.293,59 EUR
4. Recettes provenant du fonctionnement administratif des institutions: +271.768.472,49 EUR
5. Contributions et restitutions dans le cadre des accords et programmes communautaires: +5.008.556.818,43 EUR
6. Intérêts de retard et amendes: +28.482.577,62 EUR
7. Emprunts et prêts: +7.838.804,12 EUR
8. Recettes diverses: +8.818.705,09 EUR

b) d'une sous-exécution de crédits de paiement (-3.320.097.225,84 EUR) qui se répartit comme suit par rubrique du cadre financier:

1. Croissance durable: +243.334.299,77 EUR
2. Conservation et gestion des ressources naturelles: -3.908.317.870,85 EUR
3. Citoyenneté, liberté, sécurité et justice: +91.467.907,90 EUR
4. L'UE en tant que partenaire mondial: +247.161.206,30 EUR
5. Administration (toutes institutions): +6.257.177,04 EUR

c) d'un solde négatif des échanges monétaires (-497.711.435,90 EUR).

La budgétisation de cet excédent diminuera d'autant la contribution globale des États membres au financement du budget de l'UE.

Le 27 avril 2009, le Conseil a établi le projet de budget rectificatif n° 5 pour l'exercice 2009, tel que transmis par la Commission dans son avant-projet de budget rectificatif n° 5 et tel qu'il figure à l'annexe technique de l'exposé des motifs du projet de budget du Conseil (voir doc. Conseil *9127/09* ADD 1).

Budget rectificatif 5/2009: budgétiser l'excédent de l'exécution de l'exercice budgétaire 2008

2009/2040(BUD) - 15/04/2009 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un avant-projet de budget rectificatif (**APBR**) n° **5 pour l'exercice 2009**.

CONTENU : le présent avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 5 pour l'exercice 2009 vise à budgétiser l'excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2008.

Comme le prévoit le règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes, cet excédent constitue le seul objet du présent APBR, qu'il convient de présenter dans les 15 jours suivant la présentation des comptes provisoires, qui a eu lieu le 31 mars 2009.

L'exécution de l'exercice 2008 présente un excédent de **1.796.151.821 EUR** (si l'on exclut les contributions de l'AELE-EEE), qui est donc inscrit en recettes dans le budget 2009.

L'enregistrement de l'excédent peut être analysé de la manière suivante:

- Recettes de l'exercice : + 121.385.242.727,55 EUR
- Paiements sur crédits de l'exercice : - 115.366.374.174,96 EUR
- Crédits de paiement reportés à l'exercice N+1 : -3.912.336.487,46 EUR
- Annulation de crédits inutilisés reportés de l'exercice N-1 : + 187.331.191,58 EUR
- Différences de change de l'exercice : - 497.711.435,90 EUR
- Résultat de l'exécution du budget 2008 : + 1.796.151.820,81 EUR

La budgétisation de l'excédent **diminuera d'autant la contribution globale des États membres** au financement du budget de l'UE. Cette diminution globale pour chaque État membre sera également influencée par la mise à jour des prévisions relatives aux ressources propres (RPT, TVA et RNB), y compris celle du montant de la correction britannique.

En juin 2009, la Commission présentera, dans un avant-projet de budget rectificatif séparé, des prévisions actualisées qui devraient apporter de nouvelles modifications aux montants des contributions par pays.

Budget rectificatif 5/2009: budgétiser l'excédent de l'exécution de l'exercice budgétaire 2008

2009/2040(BUD) - 06/05/2009 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif n° 5 de l'Union européenne pour l'exercice 2009.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2009/500/CE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 5/2009 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 6 mai 2009 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise à budgétiser l'excédent résultant de l'exécution du budget de l'exercice 2008 (soit 1.796.151.821 EUR).

Budget rectificatif 5/2009: budgétiser l'excédent de l'exécution de l'exercice budgétaire 2008

2009/2040(BUD) - 06/05/2009 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 648 voix pour, 13 voix contre et 9 abstentions, une résolution qui vise à approuver, sans le modifier, le projet de budget rectificatif n° 5 de l'Union européenne pour l'exercice 2009.

Le Parlement rappelle que ce projet de budget porte sur la budgétisation de l'excédent résultant de l'exécution du budget de l'exercice 2008.